

COMMUNE DE HERY SUR ALBY

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet : <https://www.herysuralby.fr>

Le compte administratif retrace l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022. Il rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et recettes, et présente les résultats comptable de l'exercice.

Par ce document, le Maire, ordonnateur, présente un bilan de l'année écoulée.

Le compte de gestion doit concorder avec le compte de gestion établi par le comptable public, le responsable de la Trésorerie d'Alby/Rumilly.

Le compte de gestion 2022 a été voté le 30 mars 2023 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement 2022 représentent 992 983,51 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les rémunérations des agents représentent 15 % des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2022 représentent 992 983 751 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution (2020 : 75 986 € - 2021 : 72 814 € - 2022 : 68 502 €).

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

b) Les principales dépenses et recettes réalisées de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	221 056,31 €	Excédent brut reporté	233 942,04 €
Dépenses de personnel	151 804,61 €	Recettes des services	37 486,65 €
Autres dépenses de gestion courante	296 515,75 €	Impôts et taxes	689 226,64 €
Dépenses financières	4 626,84 €	Dotations et participations	130 507,62 €
Dépenses exceptionnelles	318 980,00 €	Autres recettes de gestion courante	35 991,83 €
Autres dépenses		Recettes exceptionnelles	1 868,40 €
Dépenses imprévues		Recettes financières	
Total dépenses réelles	992 983,51 €	Total recettes réelles	895 081,14 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	17 428,66 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	14 611,00 €
Virement à la section d'investissement			
Total général	1 010 412,17 €	Total général	1 143 634,18 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2022 (concernant les ménages) :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 28,38 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 64,71 %
- Taxe d'habitation sur résidence secondaire figé : 11,70 %

Le produit de la fiscalité locale s'élève à 298 894 euros.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 130 507,62 € soit une baisse de 2.81 % par rapport à l'an passé.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (par exemple la Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	2 703,09	Solde d'investissement reporté	
Remboursement d'emprunts	35 521,56 € €	Affectation résultat de fonctionnement 2021	21 013,00 €
Etudes	25 140,00 €	Mise en réserves	
Participation SIPRES	3 845,07 €	FCTVA	149 403,00 €
Terrains	676,02 €		
Travaux de voirie (à lister)	3 474,34 €	Cautions reçues	550,00 €
Autres travaux		Taxe aménagement	12 468,90 €
Autres dépenses	1 698,02 €	Subventions	
Créance EPF	15 295,90 €	Voie verte participat Alby	11 078,66 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	14 611,00 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	17 428,66 €
Opérations patrimoniales	23 213,36 €	Opérations patrimoniales	23 213,36 €
Total général	126 178,36 €	Total général	235 155,68 €

c) Les principales réalisations de l'année 2022 sont les suivantes :

- panneaux pour la sécurisation de la route des Combes
- étagères pour le bureau de l'agent communal

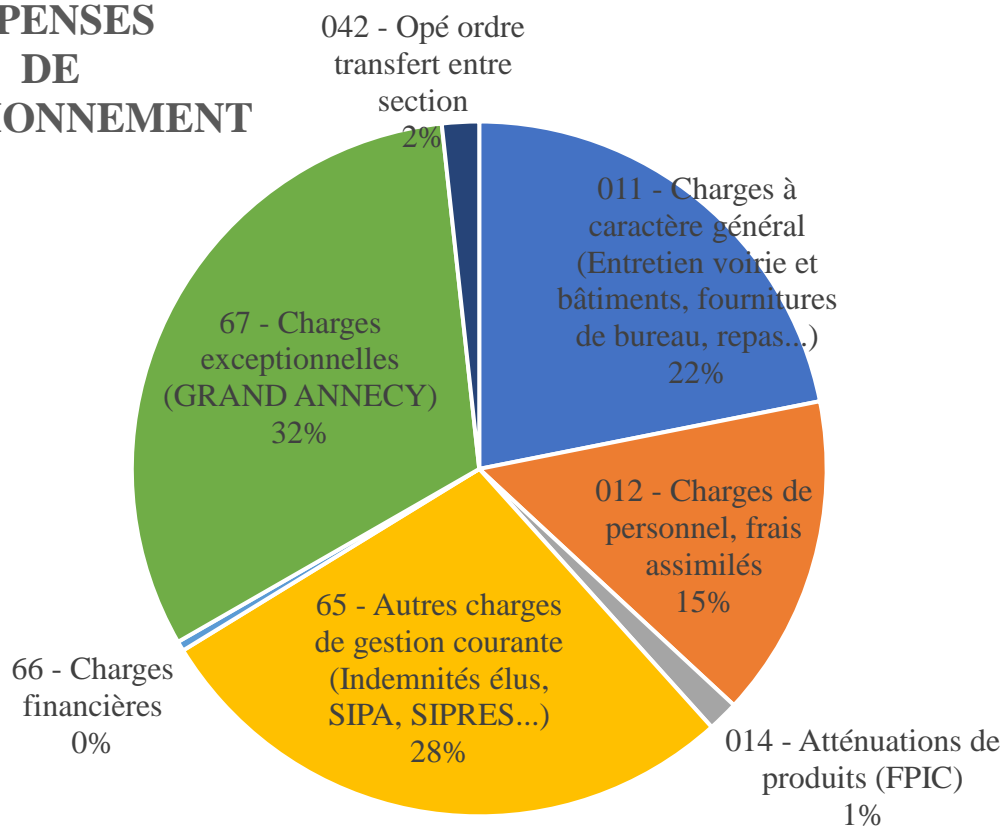
d) Les subventions d'investissements perçues :

Aucune subvention n'a été perçue en 2022.

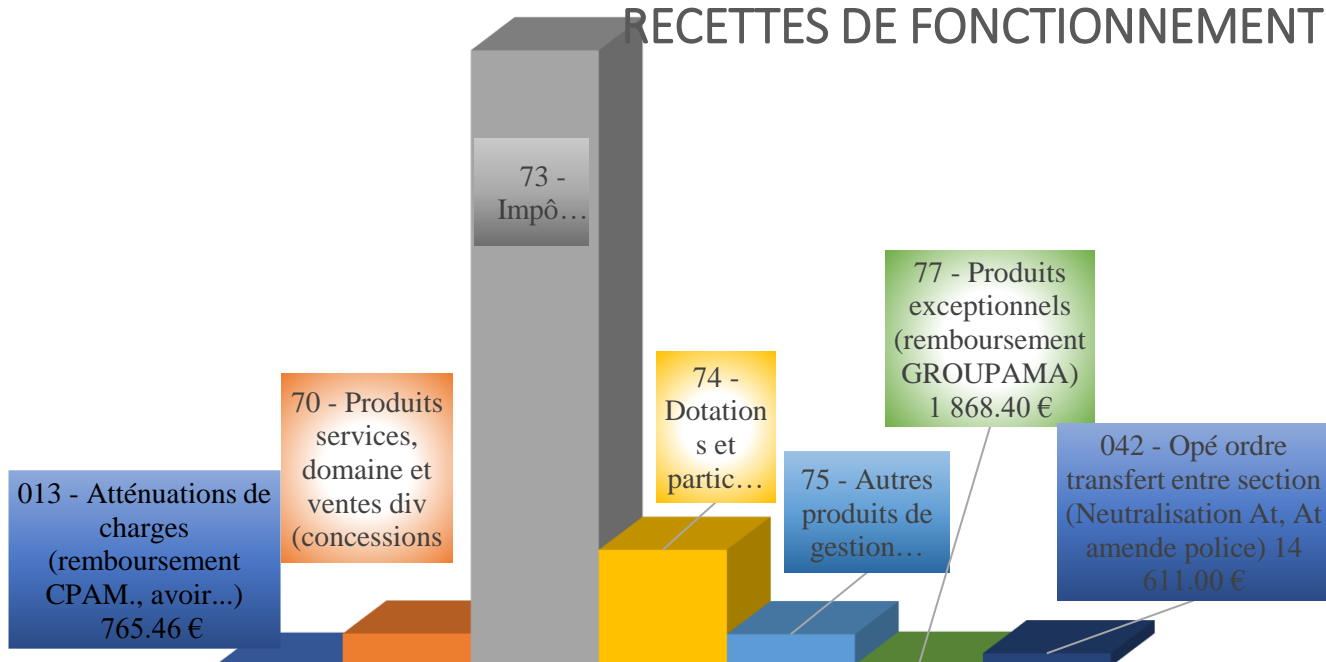
III. LES DONNEES SYNTHETIQUES DU BUDGET – RECAPITULATION

Le Fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

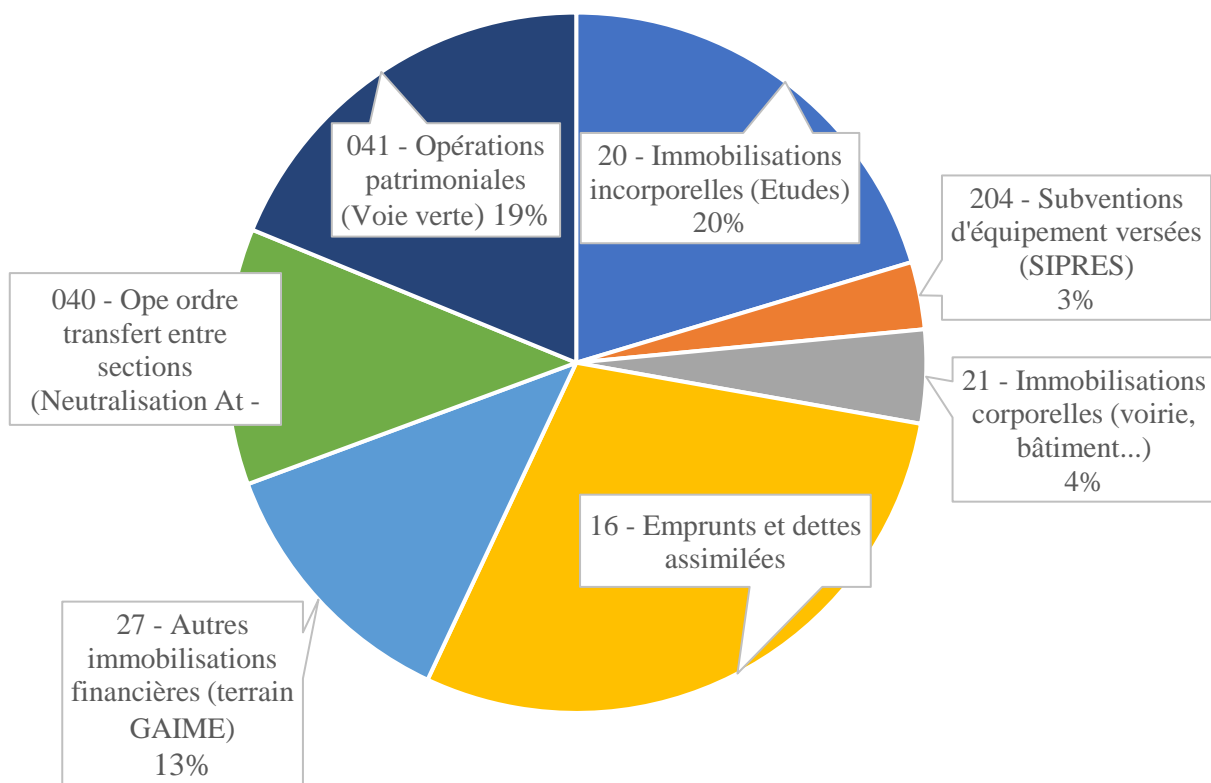


RECETTES DE FONCTIONNEMENT

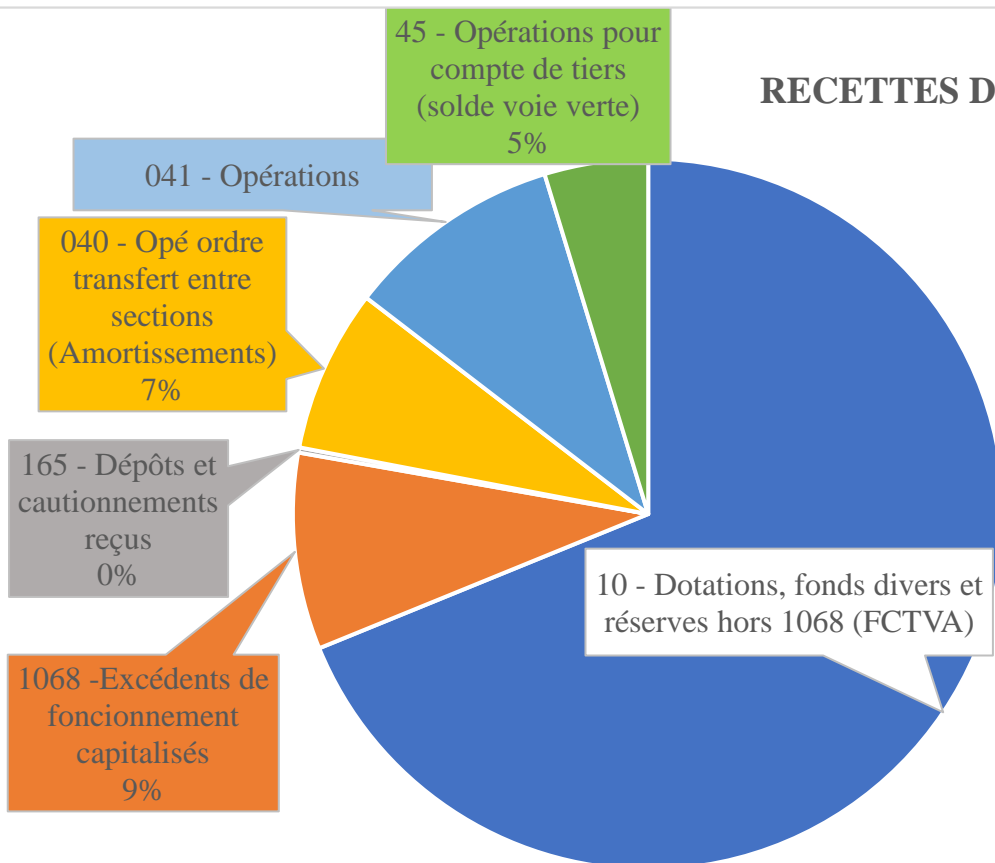


L'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT



RECETTES D'INVESTISSEMENT



a) Recettes et dépenses :

Recettes et dépenses de fonctionnement 2022 :

Recettes 2022: 1 143 634,18 €

Dépenses 2022 : 1 010 412,17 €

Recettes et dépenses d'investissement 2022 réparties de la façon suivante :

- recettes : crédits reportés 2021	0,00 €
Recettes réalisées 2022	<u>235 155,58 €</u>
TOTAL	235 155,58 €
- dépenses : crédits reportés en 2023	59 889,00 €
Dépenses réalisées 2022	<u>123 475,27 €</u>
TOTAL	186 067,36 €

b) Principaux ratios

Population INSEE: 1004

Dépenses réelles de fonctionnement/ population : 983,15 €/habitant

Recettes réelles de fonctionnement/population : 886,22 €/habitant

c) Etat de la dette

La commune a deux emprunts :

- D'un montant de 450 000 € qui se termine en décembre 2039,
- D'un montant de 300 000 € qui prend fin en décembre 2040.

L'encours de la dette au 31/12/2022 s'élève à 658 263, 48 €.